

Sofiane EL MORDI

Université de Nantes

Sociologie

05/10/2025

Article et Mémoire produit dans le cadre de la bourse de recherche en histoire régionale attribuée par la
Région Pays de la Loire.

Violences conjugales et précarité féminine : les associations des Pays de la Loire face à la violence de genre (1980-2025)

Résumé

Cet article est issu d'une recherche menée sur les fonds d'archives de la Région Pays de la Loire et vise à éclairer l'articulation complexe entre violences conjugales et précarité économique féminine dans l'espace des Pays de la Loire, de l'émergence d'une prise en charge structurée au début des années 1980 jusqu'aux défis contemporains (2025). La démarche s'appuie sur l'exploitation de séries d'archives régionales, notamment les dossiers de subventions et les rapports d'activité des associations œuvrant dans l'aide aux femmes victimes de violences (CIDFF, URSF, Citad'elles...). L'analyse historique montre que la violence, loin d'être un simple facteur aggravant, constitue un moteur structurel de la précarisation féminine, engendrant isolement, perte d'emploi et dépendance économique. Le rôle des associations des Pays de la Loire est double : à la fois protecteur, en offrant refuge et écoute, et émancipateur, en accompagnant vers l'autonomie professionnelle et financière. L'apport scientifique réside dans l'analyse des limites chroniques des moyens de l'action associative régionale face à l'ampleur du phénomène, une action souvent cantonnée à l'urgence et soumise à la précarité des financements publics. Il participe ainsi à la réflexion sociologique et historique sur l'évolution des politiques publiques locales face à la violence de genre.

Introduction

La précarité économique des femmes, si elle s'inscrit dans un cadre national documenté par l'Insee et la DREES, présente des spécificités régionales et des déterminants multiples, au premier rang desquels figurent les violences conjugales. Ces violences, qu'elles soient physiques, psychologiques ou économiques, agissent comme un puissant facteur de désaffiliation sociale et de paupérisation, piégeant les victimes dans un cycle de dépendance et d'isolement. Dans les Pays de la Loire, l'intervention sociale et la lutte contre cette dynamique sont historiquement portées par un dense réseau d'acteurs associatifs.

Cet article se propose d'analyser, sur la période 1980-2025, le rôle et les limites des associations des Pays de la Loire face à cette double problématique : la violence de genre et la précarité qu'elle engendre. Notre réflexion s'ordonne autour de la problématique suivante : comment l'action associative et les politiques publiques régionales en Pays de la Loire ont-elles articulé la rupture du cycle *violence-précarité* entre 1980 et 2025, et quelles sont les contraintes structurelles qui maintiennent cet accompagnement sous tension ?

Notre cadre de recherche s'appuie sur une analyse des fonds d'archives de la Région Pays de la Loire, en particulier les dossiers de subventions et les rapports d'activité d'associations œuvrant pour l'égalité femmes-hommes et la réinsertion (séries **598PR**). Ces documents, peu explorés sous cet angle, permettent de contextualiser la réponse publique régionale, de mesurer l'effort financier et de saisir, par les bilans qualitatifs, les défis quotidiens rencontrés par les professionnelles de terrain. Ce travail vise à situer l'action associative non seulement comme un palliatif indispensable, mais aussi comme un objet de politique publique dont l'efficacité est structurellement limitée par la précarité de ses propres moyens et par une reconnaissance institutionnelle parfois tardive ou parcellaire de la violence de genre comme fait social majeur.

Partie 1 : Les violences conjugales comme moteur de précarisation

1.0. Le psychotrauma des violences

Pour comprendre l'intensité de la précarisation qui suit les violences conjugales, il est indispensable de mobiliser le prisme du psychotrauma. Selon les travaux de Murielle Salmona, la violence ne se limite pas à des actes isolés, mais s'inscrit dans un processus de destruction psychique qui impacte directement la capacité d'agir et d'autonomie des victimes. Ce processus inclut souvent un cycle en quatre phases : la tension, la crise (l'agression), justification et remords (la lune de miel). Cela instaure une emprise et une sidération traumatique. Le psychotrauma, qu'il soit aigu ou chronique, est caractérisé par un stress post-traumatique, des troubles cognitifs et une dissociation. Cette désorganisation psychique, en épuisant les ressources mentales et émotionnelles de la victime, a des conséquences directes sur sa capacité à maintenir un emploi, à gérer ses finances ou à effectuer les démarches administratives complexes nécessaires à la reconstruction. L'action associative et publique ne peut être efficace sans prendre en compte cette désorganisation traumatique comme frein majeur à l'insertion et à l'autonomie.

1.1. Une mise en contexte historique et sociale de la précarité genrée

L'émergence d'une prise de conscience institutionnelle des violences conjugales en France s'accélère à partir des années 1970 avec les mouvements féministes, mais ce n'est qu'à partir des années 1980 et 1990 que le phénomène est progressivement intégré aux politiques publiques, sortant de la seule sphère privée. Parallèlement, la précarité féminine s'accroît en raison de l'évolution du marché du travail : développement du temps partiel contraint, maintien de l'écart salarial et concentration des femmes dans les secteurs les moins rémunérateurs.

Dans les Pays de la Loire, ces tendances nationales se conjuguent à des spécificités socio-économiques. La région, malgré un taux de chômage traditionnellement bas, connaît une forte polarisation de l'emploi, avec un tissu économique marqué par l'industrie et les services, où la main-d'œuvre féminine est souvent surreprésentée dans les emplois peu qualifiés et précaires (aide à la personne, commerce). Les archives régionales attestent, dès les premiers rapports de subvention des années 1980-1990, de l'identification de profils spécifiques : les mères isolées, les femmes migrantes et, de plus en plus, les femmes ayant fui un foyer violent.

1.2. Le mécanisme de désaffiliation par la violence

Notre analyse démontre que la violence conjugale est, au-delà du trauma physique et psychologique, un puissant déterminant économique de la précarité. L'isolement social est le premier levier de précarisation. Les rapports associatifs consultés dans les fonds régionaux décrivent le mécanisme d'isolement coercitif mis en œuvre par le conjoint violent, visant la déprofessionnalisation et l'affaiblissement du capital social de la victime. Cette rupture se traduit concrètement par la perte d'emploi, l'impossibilité de se consacrer à la recherche d'un travail, ou la difficulté à maintenir des réseaux de garde d'enfants.

La dépendance économique, qu'elle soit la conséquence de la violence ou son préalable, est un facteur d'exclusion systémique. Les femmes qui quittent leur domicile conjugal se trouvent confrontées à une triple peine : l'absence de ressources propres (ou la confiscation des ressources par le conjoint), l'accès ardu au logement autonome et la difficulté à naviguer dans les démarches administratives dans l'urgence et l'insécurité. La fuite du domicile est, paradoxalement, un acte de protection qui précipite souvent une chute brutale dans la grande précarité, y compris l'errance ou l'hébergement d'urgence. Les demandes de subventions régionales révèlent la concentration des besoins sur des postes de dépenses vitaux : hébergement d'urgence, aide alimentaire et accompagnement juridique, illustrant la profondeur de la détresse économique initiale.

1.3. L'archive comme témoignage d'une prise en charge contrainte

L'étude des archives révèle la nature initiale de la prise en charge : souvent réactive, focalisée sur l'urgence et limitée par les moyens. Les premiers rapports soulignent la difficulté pour les associations à articuler l'urgence de la mise à l'abri et le temps long de la reconstruction économique. Si les subventions régionales s'avèrent cruciales, leur fléchage budgétaire initial privilégie l'appui logistique (locaux, fonctionnement de base) au détriment de l'investissement dans des dispositifs d'autonomisation pérenne (formation qualifiante, aide à la création d'entreprise). Cette concentration sur l'urgence révèle une reconnaissance progressive mais limitée du rôle associatif : celui-ci était alors principalement vu comme un amortisseur social, chargé de suppléer les carences institutionnelles sur les questions vitales (hébergement, sécurité), plutôt que comme le levier d'une politique publique proactive d'égalité et d'autonomie durable.

Partie 2 : Les associations locales, entre protection et émancipation

2.1. Cartographie des structures des Pays de la Loire et diversité des missions

Le paysage associatif des Pays de la Loire dédié aux femmes victimes de violences est diversifié. Il s'articule principalement autour de trois types de structures : les associations féministes historiques (souvent pionnières sur l'écoute et la sensibilisation), les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) (axés sur le droit, la formation et l'emploi), et les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) spécialisés (centrés sur la mise à l'abri et l'insertion). Ces structures, bien qu'agissant en réseau, présentent des approches distinctes.

L'analyse des conventions et bilans associatifs déposés aux Archives régionales montre que l'action de protection (hébergement, écoute psychologique) prédomine dans les premières années de la période étudiée. Elle est vitale. Cependant, l'objectif d'émancipation prend progressivement de l'importance, notamment via le CIDFF, qui utilise les financements régionaux pour développer des ateliers d'aide à la recherche d'emploi, de création de CV ou de formation aux outils numériques. L'enjeu n'est plus seulement de *sauver*, mais de *reconstruire l'autonomie* des femmes en restaurant leur capacité d'agir sur le plan économique.

2.2. Le levier financier régional : subventions, conventions et bilans

Les archives (ex. : 598PR 3 : Dossier ASTRE 2012 _ 12885 et 598PR 5 : Dossier ASTRE 2013 _ 01677) permettent d'observer le rôle de la Région dans le soutien financier de ces acteurs. Les dispositifs comme l'ASTRE (Aide aux Structures de Traitement et de Réinsertion) ou les appels à projets ciblés sur l'égalité sont des sources de revenus essentielles, mais dont la temporalité est un facteur de fragilité. Les conventions pluriannuelles, lorsqu'elles sont mises en place, apportent une stabilité précieuse, mais le système reste dominé par des financements annuels ou à projet, source d'incertitude pour les structures.

L'examen des bilans d'activité est révélateur : si les objectifs quantitatifs (nombre de femmes accueillies, nombre d'entretiens juridiques) sont souvent atteints ou dépassés, les bilans qualitatifs font régulièrement état de la saturation des dispositifs et de la difficulté à assurer un suivi post-hébergement suffisant. Ces archives attestent ainsi de la fragilité structurelle des budgets alloués, révélant le manque de moyens chronique au regard de l'ampleur des missions d'intérêt général liées à la violence de genre.

2.3. Les limites structurelles de l'accompagnement

Malgré l'engagement des équipes, l'étude des archives révèle les limites profondes de l'action associative face à l'ampleur des violences.

Premièrement, la dépendance financière au financement public (État, Région, Département) expose les associations aux aléas budgétaires et aux changements de priorités politiques. La pérennité des postes spécialisés (psychologues, juristes) est régulièrement mise en péril. Deuxièmement, le manque de moyens se traduit par une gestion de flux plutôt que de parcours : le temps de l'aide est souvent contraint par l'urgence (3 à 6 mois d'hébergement), alors que le temps de la reconstruction psychologique et de l'insertion professionnelle durable exige plusieurs années. Enfin, l'action associative est confrontée à la difficulté du "sortir" : même autonomisée, une femme victime de violence reste une femme précaire sur le marché du logement et de l'emploi, un facteur qui échappe à la seule sphère associative et renvoie à la responsabilité des politiques publiques globales.

Partie 3 : Vers une reconnaissance de la violence de genre dans l'action sociale régionale

3.1. Évolution des politiques publiques régionales

À partir des années 2000, et de manière plus marquée dans les années 2010, on observe une évolution dans le discours et les politiques publiques de la Région. L'approche de la précarité tend à intégrer plus explicitement la variable du genre et les conséquences de la violence. Les financements ne sont plus seulement axés sur l'urgence sociale, mais également sur l'égalité femmes-hommes comme levier de développement économique et social.

L'examen des plans d'égalité femmes-hommes et des appels à projets régionaux montre un passage d'un financement de l'Action sociale à un soutien de l'autonomisation. Les projets qui valorisent la formation professionnelle, la création d'activité économique par les femmes (économie solidaire) ou la rupture de l'isolement numérique sont privilégiés. Cette transformation du regard institutionnel est directement visible dans les archives, où les dossiers de demande de subventions des associations intègrent de plus en plus des indicateurs de performance liés à l'insertion professionnelle.

3.2. La transformation du regard institutionnel sur la violence conjugale

Historiquement, la Région, compétente principalement sur la formation et le développement économique, a longtemps financé indirectement la lutte contre la violence par le biais de l'insertion. Or, l'évolution des politiques régionales post-2010 témoigne d'une reconnaissance plus frontale de la violence conjugale comme une entrave au développement territorial et à l'égalité. Cette reconnaissance se traduit par des partenariats renforcés avec les forces de l'ordre, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les départements.

L'enjeu de cette période est double : il s'agit d'une part de l'institutionnalisation de la cause, la faisant passer d'un statut d'action militante à une mission de service public ; d'autre part, cette standardisation, si elle sécurise les financements, soulève le risque d'une dépolitisation de la problématique au profit d'une approche gestionnaire privilégiant les indicateurs quantitatifs. La force de l'archive régionale est ici de préserver la trace de la tension entre l'engagement militant initial des associations et l'impératif de standardisation des processus de financement public.

3.3. Mise en perspective : *Empowerment* et financement durable

Le passage de la protection à l'autonomie (*empowerment*) est au cœur de l'évolution de la stratégie régionale. Les associations sont encouragées à ne plus seulement panser les plaies, mais à doter les femmes des outils nécessaires pour reprendre le contrôle de leur vie (financier, professionnel, personnel). L'accent est mis sur l'accès au droit et la réintégration dans le circuit de l'emploi.

Toutefois, la mise en perspective finale des archives révèle que le défi du financement durable reste entier. Le poids des violences et de la précarité qu'elles engendrent est tel que l'action associative, malgré son professionnalisme croissant et la reconnaissance institutionnelle accrue, continue d'opérer sous la contrainte. L'avenir de l'action sociale en Pays de la Loire face à la violence de genre passe par une sécurisation des financements qui permettrait de s'éloigner de l'urgence pour privilégier le temps long et la qualité de l'accompagnement vers l'égalité réelle.

Conclusion

L'étude des archives régionales des Pays de la Loire sur la période 1980-2025 confirme que les violences conjugales constituent un facteur de précarisation féminine structurel, nécessitant une réponse publique et associative spécifique et constante. Le réseau associatif en Pays de la Loire, en première ligne, a joué un rôle historique et indispensable de protection et d'émancipation, réussissant, malgré des moyens limités, à articuler l'urgence de l'hébergement avec le long chemin de la réinsertion économique.

Cette recherche a permis de mettre en lumière le lent et difficile processus d'institutionnalisation de la lutte contre la violence de genre au niveau régional, passant d'un soutien ponctuel à l'urgence à une intégration dans les politiques d'égalité et de développement économique. L'apport principal réside dans l'identification d'une tension fondamentale : le dévouement et l'efficacité de l'action associative se heurtent de manière récurrente aux limites structurelles et à la précarité des financements publics.

Les enjeux contemporains demeurent la nécessité d'une égalité réelle pour les femmes dans le domaine économique et la garantie d'un financement durable et pérenne des structures d'aide. La Région, en tant qu'autorité de planification territoriale, doit ainsi se positionner pour la pérennisation des ressources et une approche holistique de l'insertion, afin de garantir que l'acte courageux de fuite ne soit pas immédiatement suivi d'une relégation sociale, mais d'une trajectoire réelle d'autonomie. Nous tenons à exprimer nos profonds remerciements aux Archives régionales des Pays de la Loire, dont les fonds ont permis de donner corps et perspective historique à cette analyse cruciale pour l'action sociale.

Bibliographie

Ouvrages et articles

- **BENEZECH, P.** (2018). *Violences conjugales : comprendre le cycle de l'emprise*. Paris : Dunod.
- **DAUNE-RICHARD, A.-M., & LEFÈVRE, C.** (2015). *Genre et marché du travail en France*. Paris : La Découverte.
- **FIJALKOW, Y.** (2009). *Logement et genre : les femmes face à la crise du logement*. Paris : L'Harmattan.
- **JAEGER, M.** (2007). *La grande précarité : l'engagement dans les politiques publiques*. Paris : Presses de l'EHESP.
- **MARQUIS, A.** (2024). Suicide et actions publiques en région Pays de la Loire (1897-2002). *Article produit dans le cadre de la bourse de recherche en histoire régionale*. Archives régionales des Pays de la Loire.
- **MURARD, N.** (2004). *La violence conjugale : histoire, sociologie, clinique*. Paris : Belin.
- **SALMONA, M.** (2014). *Le livre noir des violences sexuelles*. Paris : Dunod.
- **REVILLARD, J.-P.** (2010). *Les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes*. Paris : La Documentation française.

Archives régionales consultées

- **598PR 3** : Dossier ASTRE (Aide aux Structures de Traitement et de Réinsertion) - Subventions et rapports d'activité 2012 _ 12885.
- **598PR 5** : Dossier ASTRE (Aide aux Structures de Traitement et de Réinsertion) - Subventions et rapports d'activité 2013 _ 01677.
- **598PR 6** : Dossier ASTRE (Aide aux Structures de Traitement et de Réinsertion) - Rapports et bilans pluriannuels 2014-2016.
- **598PR 12** : Programmes régionaux pour l'égalité femmes-hommes et appels à projets "Formation et Insertion" (2018-2021).
- **800PR 4** : Correspondances et conventions de financement avec les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) des Pays de la Loire (1995-2010).